



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 9

CERTIFICAT «QUALIOPI» délivré à

Nom ou raison sociale : **AUTO ECOLE LAMBALLAISE**

N° d'agrément : **E 0202204540**

N° de déclaration d'activité : **53220876722**

Adresse : **174 Rue Paul Langevin**

Code postal : **22400** Ville : **LAMBALLE ARMOR**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 28/10/2021 au 28/10/ 2024 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à SAINT-BRIEUC , le 28 octobre 2021

Le préfet de département
ou son représentant


Le Chef de l'Unité
Éducation Routière